

Feuillets **BLANC** et **ROSE** à retourner au plus tard
le **29 Février 2008** accompagnés de votre
règlement libellé à l'ordre d'OPCALIA IDF pour le
montant calculé ci-dessous en ligne **R**

N° entreprise : _____

Vos interlocuteurs Opcalia :

Conseiller : _____

Assistant : _____

À COMPLÉTER si un changement est intervenu

SIRET :

➔

Code NAF : ➔

Raison sociale et Coordonnées de votre Entreprise :

À COMPLÉTER

Conv. Collective : Libellé : _____

Assujettissement TVA : Oui Non

Interlocuteur : _____

Fonction : _____

e-mail : _____

Merci de préciser vos nouvelles coordonnées en cas de changement d'adresse

Tél. :

Fax :

Effectif moyen annuel	Ouvriers non Qualifiés	Ouvriers Qualifiés	Employés	Techniciens, VRP, Agents de maîtrise	Ingénieurs et Cadres	TOTAL 2007
TOTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre total de travailleurs handicapés dans l'entreprise

MASSE SALARIALE 2007 SELON DADS 1

A =

CONTRIBUTION PROFESSIONNALISATION

A franchi le seuil des 10 salariés en 2003 ou 2004 : **B** = 0,15 %
Précisez l'année 2003 2004

COCHEZ

Entreprise de 10 à moins de 20 salariés : **B** = 0,15 %

A franchi le seuil des 20 salariés en 2007 : **B** = 0,2 %

A franchi le seuil des 20 salariés en 2006 : **B** = 0,35 %

Entreprise de 20 salariés et plus : **B** = 0,5 %

A x **B** = **C**

TVA **C** x 19,6 % = **D**

Montant TTC **C** + **D** = **E**

CONTRIBUTION PLAN DE FORMATION

COCHEZ

Entreprise de 10 salariés et plus : **F** = 0,9 %

A franchi le seuil des 10 salariés en 2003 : **F** = 0,8 %

A franchi le seuil des 10 salariés en 2004 : **F** = 0,6 %

A x **F** = **G**

DÉDUCTIONS

H Obligation de branche Plan envers un autre OPCA

J Frais de CCI

K Autres dépenses

SOUS TOTAL DÉDUCTIONS **H** + **J** + **K** = **L**

Acomptes versés à l'OPCAREG / OPCALIA **M**

SOLDE **G** - **L** - **M** = **N**

TVA **N** x 19,6 % = **P**

Montant TTC **N** + **P** = **Q**

TOTAL TTC À VERSER - Au plus tard le 29 février 2008

E + **Q** = **R**

Règlement chèque

par virement

référence

banque

En cas de virement, merci d'utiliser le libellé suivant pour sa référence :
BV + votre n° de SIREN

Signature et cachet de l'entreprise

TLCH

PARTICIPATION À LA FORMATION CONTINUE : TAUX ET RÉPARTITION

En application de la loi du 4 mai 2004 et de l'ordonnance du 2 août 2005, votre participation à la Formation Professionnelle Continue se décompose ainsi :

1,6 % ENTREPRISES DE 20 SALARIÉS ET PLUS

<div style="border: 1px solid #00a0c0; padding: 5px; color: #00a0c0; font-weight: bold;">PLAN DE FORMATION 0,9 %</div>	<div style="border: 1px solid #e67e22; padding: 5px; color: #e67e22; font-weight: bold;">PROFESSIONNALISATION 0,5 %</div>	<div style="border: 1px solid #00a0c0; padding: 5px; color: #00a0c0; font-weight: bold;">CONGÉ INDIV. DE FORMATION 0,2 %</div>
--	---	--

→ **PLAN DE FORMATION** : cette contribution est destinée à financer les actions mises en œuvre dans le cadre du plan de formation. Si vous relevez d'une branche professionnelle, celle-ci peut prévoir le versement obligatoire d'une partie du 0,9% à votre OPCA de branche.

→ **PROFESSIONNALISATION** : cette contribution est consacrée au financement de la professionnalisation (contrats et périodes) et du Droit individuel à la formation (DIF), en fonction des priorités définies par les partenaires sociaux. Si vous relevez d'une branche, cette contribution est versée à votre OPCA de branche.

→ **CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION** : le CIF a pour objet de permettre au salarié de suivre, à son initiative et à titre individuel, des actions de formation pour se reconverter et changer d'activité.

Attention : vous n'avez pas l'obligation de verser l'intégralité de votre contribution Plan à votre OPCA de branche, quel que soit le contenu de votre accord de branche (article R964-13 du Code du Travail).

1,05 % ENTREPRISES DE 10 À MOINS DE 20 SALARIÉS

<div style="border: 1px solid #00a0c0; padding: 5px; color: #00a0c0; font-weight: bold;">PLAN DE FORMATION 0,9 %</div>	<div style="border: 1px solid #e67e22; padding: 5px; color: #e67e22; font-weight: bold;">PROFESSIONNALISATION 0,15 %</div>
--	--

Plus d'information ? → www.opcalia-idf.com

BORDEREAU DE VERSEMENT : NOTICE EXPLICATIVE

Des questions ?

→ Nous vous apportons une réponse personnalisée :

N° vert **0 800 800 107**

→ Le calcul automatique de votre bordereau sur : www.opcalia-idf.com

AFIN D'OPTIMISER LE TRAITEMENT DE VOTRE BORDEREAU PAR LA LECTURE OPTIQUE, NOUS VOUS RECOMMANDONS :

- d'éviter les ratures et annotations sur les cases de calcul,
- d'écrire au stylo noir en appuyant fort,
- de ne pas utiliser une photocopie ou un autre bordereau OPCALIA,
- de nous retourner les feuillets blanc et rose.

EFFECTIFS

Il s'agit de l'effectif moyen annuel. Pour calculer précisément votre effectif, vous pouvez vous aider de la **fiche technique "calcul des effectifs"** à télécharger sur www.opcalia-idf.com

MASSE SALARIALE

LIGNE A : L'assiette de la participation Plan de Formation et Professionnalisation est celle retenue pour le calcul des cotisations de sécurité sociale (assiette fixée par les articles L242-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale - loi DDOS 95-116 du 4/2/95).
C'est le montant brut de toutes les rémunérations versées au cours de l'année 2007 (Cf DADS 1).

FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES 10 SALARIÉS

Contributions \ Année	2003	2004	2005 - 2006 - 2007
Plan	0,8 %	0,6 %	Vous êtes soumis à la contribution due par une entreprise de moins de 10 salariés. Vous pouvez télécharger le bordereau "Entreprise de moins de 10 salariés" sur www.opcalia-idf.com
Professionnalisation	0,15 %	0,15 %	
Congé individuel	-	-	

FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES 20 SALARIÉS

Contributions \ Année	2006	2007
Plan	0,9 %	0,9 %
Professionnalisation	0,35 %	0,2 %
Congé individuel	0,15 %	0,1 %

CONTRIBUTION PLAN DE FORMATION

LIGNE H : **Obligation de branche au titre du plan.** Part versée à votre OPCA de branche.

LIGNE J : **Frais de CCI.** Montant issu d'un taux appliqué sur les « Frais de Chambre de Commerce et d'Industrie » (avis d'imposition Taxe Professionnelle, pavé « Taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie », ligne « Cotisation totale »). Le taux est variable selon les CCI. **Pour connaître le taux appliqué par votre CCI, merci de vous connecter sur www.opcalia-idf.com**

LIGNE K : **Autres dépenses.** Dépenses directement réglées par l'entreprise et imputables sur la contribution Formation Continue, sous sa seule responsabilité, tant vis à vis des services fiscaux que des services régionaux de contrôle de la formation professionnelle.

LIGNE M : **Acomptes** déjà versés à l'OPCAREG ou OPCALIA Ile-de-France (en avance sur le versement au 28/02/08). Ne pas déduire les versements volontaires ou complémentaires effectués après le 28/02/07.

LIGNE N : Si **N** est nul ou négatif, reporter 0 en lignes **P** et **Q**.

À réception de votre versement, vous recevrez un **Reçu Libératoire** qui tiendra lieu de facture et vous permettra de récupérer la TVA si vous êtes assujetti. Le Reçu Libératoire est à conserver et à présenter à toute demande de l'administration fiscale ou du Groupe de Contrôle.

En application de l'article 27 de la loi du 6 Janvier 1978 N°78-17 * informatique et liberté *, les informations nominatives contenues dans le bordereau de versement sont exploitées uniquement par OPCALIA Ile-de-France. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès d'OPCALIA Ile-de-France.